

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 23 AVRIL 2024

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
- Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'IEP de Toulouse,
- Vu le Règlement intérieur de l'IEP de Toulouse, notamment son annexe 1 – Règlement des épreuves d'examen ;
- Vu la convocation des membres du Conseil d'Administration du 9 avril 2024,
- Considérant qu'à l'ouverture de la séance 28 membres étaient présents ou représentés (12 procurations) sur les 30 membres en exercice qui composent le Conseil : le quorum (15) étant atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 28 voix favorables
 - 0 voix défavorable
 - 0 abstention ou ne prenant pas part au vote

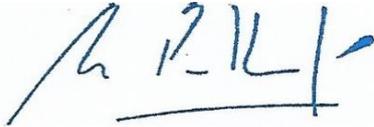
Article 1 : Conseil d'administration de Sciences Po Toulouse approuve le règlement de la formation 2024-2025 de la préparation aux concours de catégorie A+ (prépA+) de Sciences Po Toulouse annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Document annexé : règlement de la formation 2024-2025 de la préparation aux concours de catégorie A+ (prépA+) de Sciences Po Toulouse.

Toulouse, le 23 avril 2024

La Président.e du Conseil d'administration



Nadia PELLEFIGUE

Le Directeur



Eric DARRAS

- *Affiché ou mis en ligne le 26/04/2024*
- *Transmis à la Rectrice de région académique le 26/04/2024*



Règlement de la formation - Année 2024-2025

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation L613-2 et L. 712-6-1,

Vu le décret n°2021-239 du 3 mars 2021 modifié par l'arrêté du 5 août 2021 fixant la liste des cycles de formation dénommées « Prépas Talents »,

Vu la délibération 240424-10 du Conseil d'administration du 23/04/2024.

ARRETE

Préambule

La préparation aux concours de catégorie A+ (prépA+) vise à préparer certains concours de catégorie A+ (notamment INSP, INET, EHESP). Elle conduit à délivrer un diplôme d'établissement correspondant à 60 ECTS.

Article 1

Une commission pédagogique établit la liste des candidats autorisés à s'inscrire après examen des dossiers et ou entretien avec la commission pédagogique.

La sélection prend en compte la motivation, la cohérence du projet ainsi que les diplômes obtenus et/ou l'expérience professionnelle.

Article 2

Le diplôme d'établissement obtenu à l'issue de la formation dispensée au sein de la prépA+ est délivré aux étudiants qui ont été régulièrement inscrits et qui ont satisfait aux conditions d'évaluation fixées par le présent règlement.



Article 3

Le diplôme d'établissement mention « Carrières supérieures de l'Etat » obtenu à l'issue de la formation dispensée au sein de la prépA+ comprend l'équivalent de 994 heures d'enseignement (684h séminaires et 310h de modules optionnels) assurées de septembre à juin.

Article 4

Les ECTS sont répartis de la façon suivante et les évaluations sont organisées comme suit :

60 ECTS sont délivrés

Formation	Critères d'évaluation	Nombre d'ECTS
Stages en administration	Compétences techniques	40 ECTS
<i>Stages en responsabilités</i>	<i>Évaluation par le responsable pédagogique ou par un enseignant.</i>	
	<i>Compte rendu synthétique</i>	
<i>Stages immersifs</i>	<i>Compte rendu synthétique</i>	
Connaissances académiques	Compétences théoriques évaluées sur contrôle continu	35 ECTS
<i>Galop</i>	Participation aux 2 bandeaux de galop	5 ECTS
<i>Concours blanc</i>	Moyenne des 2 concours blancs	20 ECTS
<i>Oraux</i>	Moyenne des entraînements oraux	10 ECTS
Engagement dans la formation	Savoirs être	5 ECTS
<i>Assiduité</i>	Nombre d'absences injustifiées	

Sciences Po Toulouse

Manufacture des Tabacs

21, allée de Brienne - CS 88526 - 31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : 05 61 11 02 60 - contact@sciencespo-toulouse.fr - www.sciencespo-toulouse.fr



<i>Participation au projet de classe</i>	Engagement projets d'empowerment	
<i>Coopération au sein du groupe classe</i>	Investissement dans les groupes de travail, participation ,...	

Article 5

L'évaluation se fait :

I - Par contrôle continu, constitué d'évaluations intermédiaires écrites et orales

Ce contrôle est noté sur 240 points répartis comme suit : 200 points (10 concours blancs X 20 points) et 40 points pour les entraînements oraux

Toute absence injustifiée aux évaluations rend impossible l'obtention du diplôme.

II – Par l'accomplissement d'un stage et le rendu d'un rapport sur celui-ci, évalués par le responsable pédagogique : 40 points

Certains étudiants peuvent être dispensés de stage en responsabilité après accord du directeur des études, l'évaluation des stages en administration portera dans ce cas sur les comptes rendus des stages immersifs

III – Par l'appréciation de la direction des études de l'engagement dans la formation, celle-ci notée sur 20 points. Cette note prendra en compte l'assiduité constaté par les équipes pédagogiques et administrative, engagements projets d'empowerment, (participation dans les projets culturels et ou comme tuteur dans le programme d'égalité des chances investissement) dans les groupes de travail.

Article 6

La validation du diplôme est acquise par l'obtention de 150 points sur 300, soit la moyenne de 10/20. Le diplôme équivaut à 60 crédits ECTS. L'obtention d'une unité comporte l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. Les crédits correspondants à l'unité sont acquis même si l'unité est obtenue par compensation.

Aucune session de rattrapage n'est organisée.

Sciences Po Toulouse

Manufacture des Tabacs

21, allée de Brienne - CS 88526 - 31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : 05 61 11 02 60 - contact@sciencespo-toulouse.fr - www.sciencespo-toulouse.fr



Article 7

Le diplôme est délivré par un jury composé d'enseignants et présidé par le responsable pédagogique de la formation.

Article 8

Le directeur général des services de l'IEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 23/04/2024

Le responsable pédagogique, Monsieur Vinaches Paul

SIGNE

Le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques, Monsieur Eric Darras

SIGNE